Mgr Fava a ouvert la séance par la prière dont le texte était la traduction de celle qui a été dite, il y a quelques semaines, au Congrès catholique de Modène.

M. le comte de Caulaincourt a eu le premier la parole, pour résumer, d'une manière générale, ce qui s'est fait depuis le dernier Congrès, ce qui doit se faire pendant celui qui s'ouvre. Après avoir donné un sympathique souvenir de Mgr Mermillod, qui présidait le Congrès de 1878, il a souhaité la bienvenue à Mgr Fava, tout en regrettant l'absence de S. E. le cardinal Régnier, que son grand âge retient à Cambrai, de Mgr Lequette, qui arrivera aujourd'hui ou demain, de Mgr Monnier, en ce moment *ad limina*. Il a ensuite envisagé les nouveaux devoirs que la lutte engagée contre l'enseignement chrétien avait créés pendant l'année courante, et annoncé à l'assemblée que M. Guillaume Verheyen, rédacteur en chef du *Bien public de Gand*, exposera ces nouveaux devoirs en faisant au Congrès, dans une prochaine séance, le tableau de la magnifique résistance opposée par les catholiques belges à la loi Van Humbeeck. Enfin, il a fait, en quelque sorte, une déclaration de principes et rejeté en particulier l'épithète de socialistes donnée à tort aux catholiques qui cherchent à appliquer la vraie solution de la question sociale.

Ce discours a été suivi de la lecture d'une dépêche de l'Eme cardinal Nina, envoyant au Congrès la bénédiction du Souverain-Pontife, et d'une lettre de l'Eme cardinal Regnier, exprimant ses regrets de ne pouvoir prendre part au Congrès.

Au nom de la section des *Œuvres de foi et de prière*, M. le comte de Nicolai a fait l'exposé des travaux qui feront l'objet des études de cette section. Après avoir insisté sur le rôle capital de la prière dans l'action catholique, il a énuméré les diverses œuvres de foi et de prière en activité ou en voie d'organisation : Adorations diurne et nocturne, œuvres dominicales, pèlerinages, œuvres pontificales, enseignements pontificaux, vocations, vœu national. Il a particulièrement attiré l'attention de l'assemblée sur la célébration du 25e anniversaire de la définition, du dogme de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre de cette année.

En l'absence de M. Ernoul, retenu à Poitiers, où il vient de prêsider une conférence sur la liberté de l'enseignement, et arrivé à Lille seulement hier soir, M. l'abbé Didiot doyen de la Faculté de Théologie de l'Université catholique de Lille, a tracé le programme des travaux de la 2e section (enseignement, propagande et art chrétien). Après avoir rappelé ce que les catholiques ont fait sous ce rapport pendant l'année courante, M. l'abbé Didiot a signalé les diverses questions qui méritent une étude plus spéciale : l'Œuvre de l'Université catholique, la défense de l'enseignement secondaire, la liberté des programmes, l'enseignement professionnel, la protection de l'enseignement primaire, le colportage, le journalisme catholique, les écoles d'art chrétien.

Remplaçant le T.-R. P. Delaporte, président de la commission des œuvres sociales et charitables, M. Amédée de Margerie a énuméré les questions portées au programme de cette commission, non sans faire précéder cette énumération d'un aperçu fort applaudi sur la question sociale, dont il a montré la vraie solution dans le catholicisme. Comités catholiques, commissions de contentieux, annuaire statistique des œuvres, fêtes corporatives, associations des patrons, cercles catholiques d'ouvriers, patronages d'apprentis, bureaux de placement, compagnonnage chrétien, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, messes de départ pour les jeunes soldats, associations d'agriculteurs chrétiens, hospitalité de nuit, tels sont les points principaux du programme de la 3e section. M. de Margerie a annoncé, sur ces divers sujets, des rapports de M. l'abbé Fichaux, du R. P. Ludovic, de M. Suchet, de M. Canet, de M. Hervé, de M. Livois.

Mgr Fava a pris alors le parole. Après avoir remercié les promoteurs du Congrès de l'avoir choisi pour président, et tourné ce choix à l'honneur de l'épiscopat lui-même, l'éminent prélat a abordé avec une hauteur de vues remarquable, un sujet de l'ordre le plus élevé, à savoir le rôle de la Saint-Eglise catholique comme « institutrice » du genre humain. L'orateur s'est livré sur cette doctrine à des considérations que défigurerait toute analyse et à des développements qu'affaiblirait tout commentaire. Les conclusions qu'il en a tirées contre le libéralisme étaient pleines de fermeté et de rigoureuse logique. En terminant, Sa Grandeur a insisté sur le devoir d'aimer et de servir l'Eglise, et la encore on retrouvait, mêlée à une forme qui n'était pas sans charmes, une grande vigueur d'argumentation.

Ce discours, terminé au milieu de vifs applaudissements, a été suivi de la bénédiction épiscopale, après laquelle la séance a été levée. La quête faite à la sortie au profit de l'Œuvre du denier des écoles catholiques a produit 170 francs.

T. Z. (*Vraie France*).

LETTRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier

Paris, le 19 novembre 1879.

La consigne opportuniste est, aujourd'hui, tout à l'apaisement. Si l'on en pouvait douter, il n'y a qu'à lire ce matin la *République française*, le *Siècle* et les autres compères du parti. Qu'on dise donc après cela que M. Gambetta ne tient pas ses promesses ! Il s'est engagé vis-à-vis du Président Grévy à ménager au Cabinet une session de fin d'année exempte d'orages, telle en un mot que pouvaient la souhaiter des ministres qui voudraient bien conserver leurs portefeuilles encore un an pour le moins, et il tient parole.

Vous savez qu'après ce qui a été convenu pour les projets Ferry et pour la question de l'amnistie plénière, le Gouvernement n'a aucune crainte de ce côté. De ces deux affaires, l'une sera ajournée à la session prochaine, et qui sait, prêtre indéfiniment, l'autre sera écartée au moyen d'un refus de la discuter d'urgence. Restent les interpellations annoncées sur notre politique à l'extérieur, sur le refus de sévir contre Mgr Freppel, contre le maréchal Canrobert et les partis hostiles, sur l'abus des poursuites en matière de presse.

De ces interpellations, le moniteur de l'opportunisme s'efforce déjà d'étouffer la première, en défendant la politique du ministre des affaires étrangères, qu'il représente comme étant la seule que notre gouvernement pût pratiquer et comme étant inattaquable sous tous les rapports. Cet éloge à heu d'étonner quand on le met en regard des critiques que, dans des circonstances qui ne sont pas encore loin de nous, la *République française* adressait à M. Waddington, notamment au sujet des négociations entamées à Constantinople pour la rectification des frontières grecques. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de présumer qu'en se faisant actuellement le protecteur du président du Conseil, l'organe de M. Gambetta n'agit qu'à bon escient.

C'est M. Clémenceau, dit-on, qui doit porter à la tribune l'interpellation relative aux affaires étrangères. Or, M. Clémenceau passe pour avoir mis, à l'instar de M. Floquet, beaucoup d'eau opportuniste dans son vin radical depuis quelques mois; l'opinion est donc que, s'il donne suite à son interpellation, ce sera pour fournir à M. Waddington l'occasion d'un triomphe facile destiné à accroître notre autorité diplomatique.

Nous allons voir maintenant comment l'ancien leader des gauches va s'y prendre pour avoir raison des autres interpellations qui menacent le Cabinet qu'il a juré de sauver. Pour le cas de l'évêque d'Angers aussi bien que pour celui du président de la Commission de classement des officiers, l'on pense qu'il suffira pour apaiser les colères, que les deux ministres compétents prennent l'initiative des explications justificatives, mais en ce qui concerne les poursuites en matière de presse, impossible, comme je l'écrivais hier, de détourner l'orage. Le garde des sceaux ne pourra s'en tirer qu'à l'aide de promesses positives de ne pas recommencer; bien heureux même si on ne l'oblige pas à faire son *mea culpâ*.

L'épuration des fonctionnaires sera également très-agitée au début de la session; mais les ministres sont là sur un bon terrain. Il leur suffira de s'engager à faire beaucoup et vite, pour calmer du même coup députés et solliciteurs, ces derniers étant en réalité les instigateurs de toutes les réclamations formulées contre le maintien à leur poste des mauvais serviteurs.

Ces perspectives du début de la session forment bien entendu le fond des conversations dans les différentes groupes de la gauche; il en résulte, comme vous le voyez, que la majorité, docile à la voix de M. Gambetta, soutiendra le gouvernement au moins jusqu'à la session de 1880.

Par exemple, où l'on ne saurait prévoir un accord possible des républicains, c'est à propos du tarif de douane que M. Gambetta, d'accord avec M. Tirard, se propose de faire discuter dès la première séance de décembre.

La prétention des chefs qui prennent le mot d'ordre au Palais-Bourbon, serait d'expédier la question de la réforme des tarifs dans le cours de la session qui va s'ouvrir le 27, en généralisant le tarif conventionnel et en laissant provisoirement les choses en l'état où elles sont. De la sorte, la tâche de la chambre se trouverait singulièrement simplifiée. Elle n'aurait qu'à adopter pour base des réformes, les deux principes que je viens d'annoncer, et tout serait dit. Je doute que ce plan, qui paraît être celui des opportunistes et du gouvernement, soit appelé à prévaloir. On objecterait vainement qu'il pourvoit à une impossibilité, celle de laisser discuter par la chambre chacun des articles du tarif, ce qui rendrait le débat incompréhensible et interminable. Tel n'est pas assurément l'avis des députés qui ont reçu de leurs commettants le mandat d'examiner à fond et sous toutes ses faces, la question des réformes des tarifs de chaque industrie. Ils refuseront de prêter leur concours à un examen sommaire qui peut faire les affaires de l'opportunisme plus soucieux de revendications politiques que des intérêts matériels du pays, mais qui compromettrait gravement la responsabilité des représentants sérieux de tous nos centres industriels, commerciaux et agricoles.

Le discours prononcé cette après-midi, par M. Jules Simon à la distribution des prix de l'Exposition des sciences appliquées à l'industrie ne réussira pas auprès des politiciens dont je viens de vous parler. L'orateur les accuse, en effet, de fomenter des querelles de parti et d'entretenir ainsi de vaines agitations qui nous font perdre un temps précieux à tous égards pour nous mettre à même de soutenir la concurrence étrangère.

C'est en ces querelles que nous devons le retard apporté à la réforme de nos tarifs douaniers, et, si nous n'y prenons garde, elles risquent de compromettre notre supériorité industrielle. Il y a, dans ce discours, nombre de traits sanglants et d'allusions piquantes à l'adresse des opportunistes, que M. Jules Simon entend rendre responsables de notre station actuelle dans le progrès industriel et qui, en voulant tout réformer dans l'instruction publique, n'ont oublié qu'une chose : l'enseignement professionnel, l'enseignement technique, sans lesquels il n'y a pas d'homme complet.

Nul doute, au surplus, que ce discours du rapporteur de la Commission sénatoriale des réformes de l'enseignement supérieur ne détermine de vives répliques de la part de ses adversaires, qui tiendront à expliquer, sinon à démontrer pourquoi et comment tout est toujours pour le mieux dans la République qu'ils gouvernent et administrent.

Le *Mot d'ordre* annonce ce matin que M. Humbert a formé devant le Conseil d'Etat, un recours contre l'arrêté du Conseil de préfecture, qui a annulé son élection dans le quartier de Javel. Ses amis, ainsi que je vous le faisais pressentir hier, font des gorges chaudes sur la déconvenue réservée au gouvernement qui verra M. Humbert investi de sa qualité de « domicilié » juste au moment où il aura épuisé ses diverses juridictions. Dès lors, ajoutent-ils, en raillant, à quoi aura-t-il servi à l'administration d'avoir lutté. Elle aura, pendant six mois soulevé ses débats, agité l'opinion et mis en mouvement toutes les juridictions administratives pour atteindre ce résultat, que le jour où sera proclamée l'inéligibilité d'un candidat, sera le jour même où ce candidat aura cessé d'être inéligible. Et nos frères et amis de se frotter les mains et de rire. A vrai dire, ils ont peut-être raison, du moment où leurs adversaires font preuve de si peu d'habileté ou de décision, pour leur imposer le respect des lois d'une façon pratique.

M. Léon Say s'est rendu, paraît-il, au Conseil d'Etat pour soutenir un projet de décret qu'il a soumis à cette assemblée et qui tend à modifier le décret de 1858 sur l'admission des valeurs étrangères à la cote de la Bourse. Ce serait le syndicat des agents de change et non plus le gouvernement, qui prononcerait l'admission de ces valeurs. Il paraît que M. le ministre des finances veut se débarrasser d'une responsabilité qui lui incombe cependant plus qu'à nul autre. C'est au gouvernement surtout qu'il appartient d'éloigner de notre marché toutes les valeurs véreuses qui sollicitent nos souscripteurs naïfs, pipés tant de fois par des lanceurs d'affaires.

L'Union annonce que l'*Aveyronnais* est poursuivi devant le tribunal de Rodez pour les mêmes motifs que la *Gazette du Midi* et l'*Univers*. L'affaire sera appelée le 21 décembre seulement sur la demande du défenseur.

M. Tirard, après de nouvelles démarches de M. Malézieux, conférera demain avec la commission des tarifs, afin de s'entendre avec elle au sujet des admissions temporaires. Il s'agit de savoir s'il est bon que la commission fasse entrer cette question dans le cadre de ses études. Aujourd'hui, la seconde sous-commission a entendu le rapport de M. Devès sur les boissons et les bestiaux introduits en France. La sous-commission ne s'est pas encore prononcée sur ces deux questions importantes.

D'après le *National*, la crise ministérielle en Italie, serait à peu près terminée. Le nouveau cabinet se composerait de M. Cairoli, président du conseil et chargé des affaires; M. Depretis, à l'intérieur; M. Magioni, aux finances; M. Villa, à la justice; M. Abbignent, au commerce, M. Bonelli, à la guerre; M. Brin, à la marine; M. Coppino, à l'instruction publique et M. Baccarini, aux travaux publics.

INFORMATIONS

La *Lanterne*, qui ne se refuse plus aucun service de sûreté, sait où est M. Philippart:

« Puisque la famille de M. Philippart ignore où se trouve son chef;

» Puisque la Banque européenne ne sait où prendre son ancien président du conseil;

» Puisque M. Andrieux n'a pas pu fournir l'adresse de M. Simon Philippart;

» Nous croyons répondre aux désirs de tous et combler une lacune, en disant :

» Que M. Simon Philippart se promenait samedi, 15 courant, à neuf heures du matin, près de la barrière de l'Etoile, à Paris.

M. Philippart est donc A PARIS. »

On assure, à Amiens, que si la musique d'un régiment a joué la *Marseillaise* lors du passage de Mgr Guilbert, c'est en vertu d'instructions formelles adressées par le ministre de la guerre. Le général Greslay aurait ainsi voulu apaiser, par cette condescendance, le mécontentement des radicaux amiénois, indignés de la présence à la cathédrale d'un certain nombre d'officiers de la garnison d'Amiens.

Est-ce vrai ? On lit dans le *Français* :

« Les chefs de gare de plusieurs villes où siègent des évêques ont reçu avis des commissaires de police de ne délivrer aucun billet de parcours à aucun de nos évêques sans immédiatement après en informer la préfecture. »

Le zèle mis par M. de Girardin, préfet de la Vendée, à revoquer les maires ayant pris part aux banquets donnés pour l'anniversaire de la naissance de M. le comte de Chambord l'a quelquefois entraîné un peu loin. C'est ainsi qu'il a révoqué M. de la Roche-Saint-André, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron qui n'avait assisté à aucun banquet. Quand M. le préfet de la Vendée s'est aperçu de sa bévue, il a essayé de la corriger et a fait signer au président de la République un décret de réintégration du maire révoqué dans ses fonctions. M. de la Roche-Saint-André n'a pas accepté cette réparation et M. le préfet de la Vendée est assez embarrassé, dit-on, pour réparer la maladresse qu'un zèle intempestif lui a fait commettre.

La reine d'Italie qui vient de tomber malade des fièvres à Recaro (Venétie), où elle prenait les eaux pour combattre le commencement de la maladie de foie dont elle souffre, va, sur l'ordre des médecins, s'installer à Bordighiera.

Comme d'autre part, le docteur Burkardt vient d'arriver à San Remo pour retenir une villa pour le prince de Bismarck, on prétend en haut lieu, que ce n'est pas par un pur effet du hasard que Bordighiera a été choisi.

Le prince de Bismarck ne manquera pas d'aller présenter ses hommages à sa voisine, et le roi Humbert aura, vraisemblablement, quelques entretiens avec le chancelier de l'empire allemand.

D'autre part, on annonce que l'impératrice de Russie va quitter la villa des Dunes pour aller, elle aussi, à San Remo. Le prince Serge de Russie et le prince de Battenberg lui cherchent en ce moment une villa.

On fera de la politique cet hiver dans les salons de San Remo.

La façon dont la presse républicaine a parlé du déjeuner et de la partie de chasse des deux présidents cause à la *Gazette de Cologne* une certaine hilarité. On dirait, fait-elle remarquer, « que les journaux républicains n'ont pas eux-mêmes confiance dans la cause qu'ils servent, et que M. Gambetta serait l'Atlas qui porterait sur ses larges épaules la troisième république.. Présenter à la « grande nation » M. Gambetta chassant le dimanche pour la consolidation de la République, c'est au moins original. »

Il paraît que la question de la conduite à tenir par le préfet de la Somme dans la cérémonie officielle d'hier à Amiens, a fait le sujet d'un échange très vif de dépêches entre M. Spuller et M. Lepère. L'avis de celui-ci avait d'abord été que le nouvel évêque fût reçu avec toute la pompe que peut comporter une loyale application du décret de messidor. Mais, sur ces observations faites à M. Spuller par M. Petit, l'un des meneurs du parti républicain à Amiens, M. Lepère a changé d'opinion, et, après beaucoup d'hésitation, il a été convenu que M. Spuller ne paraîtrait pas à la cérémonie : Il resterait à l'hôtel de la préfecture, prétextant une indisposition.

Bulletin Economique

La commission du tarif général des douanes s'est réunie hier, à 2 heures, au Palais Bourbon, inaugurant ainsi la reprise des travaux intérieurs du Parlement. Dix-sept membres avaient répondu au pressant appel de M. le président Malézieux. Ce sont MM. Gailly, Caze, de Mahy, Rouvier, Devès, Guillemin, Philippoteaux, Drumel, Lebaudy, Waddington, Pinault, Jametel, Gevelot, Wilson, Brelay et Millaud. MM. Danelle-Bernardin, Garrigat, Meline, Viette et Dautresme s'étaient excusés de ne pouvoir assister à cette séance. Après une courte allocution, dans laquelle il a rappelé la décision prise par la commission, au mois d'août, de reprendre ses séances quelques jours avant la rentrée du Parlement, M. le président a passé en revue l'état des travaux des divers rapporteurs.

M. Devès, chargé des rapports provisoires sur les questions qui touchent à l'agriculture, a déclaré que son travail était terminé et pouvait être immédiatement soumis à la sous-commission des industries diverses, dans les attributions de laquelle rentrent ces matières, et qui en aura à arrêter les conclusions.

La commission a examiné la question de savoir si elle discuterait les admissions temporaires avant d'avoir, sur ce point, l'avis du gouvernement. Après une discussion assez longue, à laquelle ont pris part plusieurs membres, il a été résolu que le président de la commission s'entendrait avec le ministre du commerce et de l'agriculture pour avoir l'avis du gouvernement sur cette importante question.

On a ensuite discuté sous quelle forme et dans quel ordre l'ensemble du travail relatif aux tarifs douaniers serait présenté à la Chambre, et la commission est tombée d'accord sur l'opportunité d'un rapport général qui engloberait toutes les matières du tarif et qui serait, en quelque sorte, la contre-partie du travail qu'elle a à examiner. La désignation du membre chargé de ce rapport général a été remise à une séance ultérieure dont la date n'est pas encore fixée.

La 2e sous-commission (industries diverses), se réunira aujourd'hui mercredi, à 2 heures, sous la présidence de M. Lebaudy, pour entendre les rapports de M. Devès sur les boissons et les animaux vivants.

L'industrie de la laine

On lit dans le *Jacquard* d'Elbeuf :

« Les tissus unis noirs ont, par continuation, un écoulement régulier et à prix presque suffisants, mais les genres fantaisie sont toujours délaissés. Notons, cependant, quelques soldes en réassortiments d'hiver, qui ont été la conséquence des assez importantes affaires traitées dans les magasins de détail, à l'approche des fêtes de la Toussaint.

Quelques ordres ont été remis aux places de Vienne, de Louviers et de Sedan, mais ils ne sont que peu en rapport avec les besoins des industriels et de ceux des ouvriers que ces derniers emploient.

A Amiens, la fabrique est fort malheureuse; il nous suffira, pour préciser l'intensité du malaise existant, de dire que le bureau du conditionnement de cette place n'a enregistré, pendant le mois dernier, que 120,524 kilog. de laine peignée, contre 167,089 kilog. en octobre 1878. La baisse est encore proportionnellement plus sensible pour la laine cardée : 7,260 kilog. cette année et 13,635 kilog. en 1878.

L'industrie en Normandie

On lit dans le *Normand* de Lisieux, que la situation industrielle, à Rouen, devient de plus en plus sombre. Le grand établissement de M. Pouyer-Quertier, la *Foudre*, a réduit les heures de travail. Un des principaux établissements de tissage de Rouen a réduit le travail de moitié. Un grand nombre de filatures et tissages sont dans le même cas. Sur sept grands établissements qui possèdent Bolbec et Lillebonne un est à peu près complètement fermé, trois autres ont réduit le travail à quatre jours par semaine et à 8 heures par jour; tous les autres établissements ont supprimé le travail du soir.

A Fécamp, on ne travaille que quatre jours par semaine et huit heures par jour au lieu de douze. A Monville, le Houlme et dans la vallée de Dieppe, il y a six établissements complètement fermés. A Charleval, un industriel a arrêté 18,000 broches de filature, et il cherche à se défaire de son matériel comme vieille ferraille, bien décidé qu'il est à ne pas reprendre le travail.

D'autre part, les plaintes continuent plus vives que jamais dans les centres lainiers, le nombre des ouvriers sans travail s'accroît chaque semaine, et rien, malheureusement, ne peut faire entrevoir la fin de cette situation, d'autant plus redoutable qu'elle se développe à l'entrée de la saison rigoureuse.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Nous rappelons au public que le délai pour l'emploi et l'échange des timbres proportionnels à l'ancien tarif expire le 30 novembre prochain. Après cette date, ces timbres n'auront aucune valeur.

Nous sommes heureux d'enregistrer le brillant succès que vient de remporter un étudiant de l'Université catholique de Lille, M. Van Oye, interne à l'hôpital Saint Eugénie, qui vient de subir, devant le Jury mixte, siégeant à l'école d'anatomie, rue des Moulins-de-garance, les épreuves du premier examen de doctorat en médecine. M. Van Oye a été reçu avec la note *extrêmement satisfait* et avec les félicitations du jury.

Un de nos jeunes concitoyens, M. Alfred Turbelin, soldat-musicien au 13e d'artillerie, vient d'être reçu élève du Conservatoire de Paris. M. Alfred Turbelin entre dans la classe de contre basse.

Hier dans la matinée, place Ste-Elisabeth, en descendant du tombereau qu'il conduisait, le nommé Crapelet, demeurant rue Neuve, M. Poutrain, marchand de charbon, est tombé si malheureusement qu'une des roues du lourd véhicule lui a passé sur le corps. Relevé sans connaissance, les premiers soins lui furent donnés par le docteur Derville qui l'a fait transporter à l'hopital.

Le docteur a constaté quelques blessures à la tête peu graves, mais il n'a pu se prononcer sur les probabilités des lésions internes qui seraient les plus dangereuses.

M. Charles Jonglez, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing, a reçu la communication suivante:

» Monsieur le Président,

» Vous m'avez écrit pour appeler mon intérêt sur le musée de la ville de Tourcoing.

» J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'attribuer à ce musée le tableau de M. Guillemer, *Une clairière dans la forêt de Fontainebleau*, et celui de M. Grellet, *Procession de Ste-Geneviève des Ardents*.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts,

» EDMOND TURQUET. »

Un vol a été commis, dans la soirée de samedi au chemin des Orions, Tourcoing. Des malfaiteurs se sont introduits au domicile d'un tapissier nommé Voreux, lequel était absent ainsi que sa femme.

On a pénétré dans la maison en soulevant le châssis vitré d'une fenêtre à guillotine, donnant sur le derrière. Ensuite, les malfaiteurs sont entrés dans la chambre à coucher, en arrachant la targette qui retenait la porte.

On a pris tous les objets de quelque prix que contenaient les meubles.

Des bottines, un parapluie de soie, une montre d'argent, une bague d'or (alliance), un pantalon de drap ont été enlevés.

L'ensemble est d'une certaine valeur. Les malfaiteurs ont tout retourné, cherchant évidemment des espèces monayées, mais elles n'étaient point dans la chambre, et les chenapans ont été déçus de ce côté.

A propos de ce vol, signalons un incident qui s'est produit, hier soir, dans plusieurs maisons de la rue des Ursulines.

Un individu *assez bien vêtu* s'est présenté déclarant avoir besoin de pain ou d'argent. Dans une ou deux maisons, il a insisté sur sa demande, à tel point qu'il a fallu le chasser.

Nous éveillons l'attention publique sur ce fait. On nous raconte que dans une maison, il s'était introduit assez avant pour inspecter l'intérieur. Cet inconnu pourrait bien être un habile filou, en voie de faire des dupes.

Un soldat déserteur a été arrêté, hier à Tourcoing. Il se nomme Henri-Théodore Pegnet, né à Furnes; il appartient au 110e régiment de ligne en garnison à Dunkerque.

Il y a deux mois, à la suite d'une querelle avec un sous-officier, ce malheureux garçon en était venu aux voies de fait. Prévoyant la peine grave qui allait s'ensuivre, il avait quitté Dunkerque et s'était réfugié à Mouscron d'où il venait à Tourcoing de temps à autre.

Signalé à la gendarmerie locale, il a été vite découvert, et pris, hier, comme il terminait son incursion sur le territoire de Tourcoing.

Une lutte homérique.

Un cabaretier de la rue Winoc-Choqueel, s'était vu forcé, dimanche vers 4 heures, de mettre à la porte, Henri D... qu'un état d'ivresse très-avancé rendait dangereux. Celui-ci furieux entraîna le cabaretier au milieu de la rue; une lutte s'engagea. Un voisin accourut à la rescousse et dégagea le cabaretier qui courut chercher la police. Henri D... en voyant l'agent redoubla de rage, et comme il est d'une force peu commune, il a fallu un second agent pour s'en rendre maître, après encore qu'il fut épuisé par la lutte et la colère.

Il y avait un grand rassemblement.

Un fait d'une lâcheté inouïe s'est produit dernièrement à Roncq. La femme Pysson se rendait chez l'épicier, tenant son enfant dans ses bras, et à la main, une bouteille à pétrole, quand elle fut, sans provocation aucune, accostée par H. Debruyne, qui lui porta un coup de pied.

Elle riposta par un coup semblable puis, abandonnant son enfant elle courut prévenir son mari. Quant à elle revint pour prendre l'enfant, Debruyne ne se contenta plus de la frapper à coups de pieds, mais ayant saisi la bouteille il en porta à la tête de la femme Pysson, deux coups qui l'assommèrent. On la releva couverte de sang et sans connaissance.

Son mari survint. Debruyne s'élança de nouveau et lui porta aussi deux coups de bouteille.

Les blessures des époux Pysson sont assez graves.

Une enquête est ouverte.

En réponse aux attaques quotidiennes et passionnées contre l'enseignement congréganiste, la *Vraie France* publie les résultats obtenus dans les examens et concours de 1879 par le pensionnat des frères de Beaucamps.

Volontariat militaire. — Dix-huit jeunes gens, élèves actuels ou sortis depuis peu et n'ayant fréquenté aucune autre école ont été admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an.

Ecole vétérinaire d'Alfort. — Ont subi avec succès à l'école vétérinaire :

MM. Alfred Dumouchin, de Ledringhem;
André Sterin, de Mont-Bernanchon (Pas-de-Calais).

Diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial. La Faculté des Sciences de Lille a décerné le diplôme d'études à :

MM. Albert Malard de Roubaix,
Urbain Savaete, de Flêtre,
Léonce Schmidt, de Fresnes.

Ce diplôme créé par la loi du 21 juin 1865, est la sanction des études de l'enseignement spécial. Il offre pour certaines administrations publiques ou particulières, pour la direction d'usines, de grandes fermes ou maisons de commerce, plus de garanties d'aptitude immédiate que le diplôme de bachelier. (Circulaire ministérielle du 6 avril 1866).

Agriculture et horticulture. — Le Comité agricole de Lille, dans sa séance solennelle du 14 septembre, a décerné :

Une médaille d'argent

1° A M. François Leghie, de Wavrin;

2° Une médaille de bronze avec mention honorable à M. Joseph Grave, de Sainghin-en-Weppes.

3° Une médaille de bronze :

A MM. Albert Malard, de Roubaix;
Edouard Biquez, de Lille.

Concours départemental d'Avesnes. — Le Comice agricole de Lille ayant reconnu que, depuis longtemps, la maison de Beaucamps donne un soin particulier à l'enseignement de l'agriculture et notamment à l'étude de la chimie agricole qui rend aujourd'hui de si grands services à cette branche, a décidé à l'unanimité que le pensionnat de Beaucamps serait proposé pour la récompense spéciale au Concours départemental d'Avesnes.

Sur le rapport du Comice agricole de Lille le jury de la Société des agriculteurs du Nord, réuni à Avesnes, a décerné, le 28 septembre, aux Frères Maristes, instituteurs à Beaucamps :

1er une médaille d'or grand module;
2e un diplôme d'honneur;
3e un ouvrage d'agriculture.

Un ancien élève qui trouve sa modeste place dans cette nomenclature,

A. L.

Nous apprenons à l'instant que M. Edmond Roinart, frère Clerus, professeur au pensionnat de Beaucamps, vient d'obtenir, à Lille, le brevet scientifique de l'enseignement secondaire spécial.

Le crime de Lens

On sait de quels détails [illegible] vient d'être l'objet [illegible].

La veuve Logier, demeurant rue Basse, Lens, a été étranglée dans son lit, pendant la nuit de mardi à mercredi, par un inconnu. Le fils de Mme Logier, âgé de huit ans, qui était couché avec sa mère, a été menacé de mort s'il criait. L'enfant, épouvanté, est resté atterré.

L'assassin a fouillé tous les meubles et dérobé ce qu'il a trouvé d'argent et de valeurs. Lorsqu'il fut parti l'enfant poussa des cris épouvantables qui attirèrent les voisins.

La dame Logier fut trouvée sans vie. Elle avait la poitrine toute meurtrie et le cou noirci par la compression. C'était une ancienne cabaretière, assez à son aise, âgée d'environ quarante-cinq ans.

On croit être sur les traces de l'assassin. Les soupçons se sont portés sur un habitant d'un village voisin; mais on comprend que nous observions une grande réserve à ce sujet.

— VALENCIENNES. — L'Union artistique, scientifique et littéraire valenciennoise vient d'offrir un banquet à M. Léon Fagel, lauréat du grand prix de sculpture au concours de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

— SAINT-OMER. — L'entérinement des lettres de grâce de Lequette, condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais et gracié par le président de la République, a eu lieu, lundi soir, toutes les Chambres réunies en audience solennelle.

L'élection de Cambrai

On sait que M. Cirier a été désigné comme candidat républicain dans la 2e circonscription de Cambrai. Il a pour compétiteur M. Jules Amigues.

L'*Emancipateur*, organe royaliste, nous indique en ces termes quelle ligne de conduite il compte suivre dans cette élection :

« Dès le lendemain du jour où parut, à l'*Officiel*, la convocation des électeurs de la deuxième circonscription de Cambrai nous fîmes des démarches pour que la candidature fût acceptée par tel ou tel de nos amis politiques. Nous ignorions d'ailleurs et voulions ignorer ce que ferait M. Amigues.

» Ces démarches étaient sur le point d'aboutir lorsque le *Petit Caporal* fit connaître la détermination probable de son patron. Du reste les allées et venues des soutiens de M. Amigues, dans le canton de Solesmes notamment, indiquaient assez, indépendamment même des déclarations de son journal, qu'il ne renonçait pas à la lutte.

» Dès lors l'acceptation presque donnée fut très-énergiquement retirée : « Inutile que nous nous piaçions entre l'enclume et le marteau », telle fut la conclusion pratique des négociations entamées.

» Je raconte, je constate, je ne juge pas.

» L'état de la causeclant telque fera l'*Emancipateur*!

— » Il combattra le candidat républicain, parce que le candidat républicain se pose comme soutien d'un régime que nous considérons comme devant amener fatalement la ruine religieuse, morale, industrielle, commerciale de la France.

— » Il combattra M. Amigues, si M. Amigues se pose comme partisan du prince Jérôme, parce que le règne de ce fuyard serait une honte pour notre patrie.

— » Il sera neutre pour M. Amigues, si M. Amigues se pose uniquement comme républicain ne renonçant pas cependant à ses espérances bonapartistes en faveur d'un prétendant plus ou moins problématique.

— » Il soutiendra M. Amigues, si M. Amigues se pose comme monarchiste. Toutefois, dans ce cas, nous croirions indispensable d'exiger des explications que les antécédents politiques du candidat auraient rendues nécessaires.

» Théoriquement voilà ce que nous ferons.

» Pratiquement il est plus que probable que nous aurons à nous servir de la seconde hypothèse. M. Amigues s'est toujours très-carrément prononcé contre celui que la France dans son dédain, a affublé du nom de Plomb-Plomb. Les journaux jérômistes, ce matin encore, l'attaquent violemment. Il a toujours marché, côte à côte avec M. de Cassagnac. Donc, s'il ne vire point de bord, nous le laisserons tranquille, le livrant à cette activité et à cette ténacité personnelles que nous louerions si elles avaient su se mettre au service du seul droit légitime.

» Que ceci soit bien compris. »

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 novembre. César Dursin, Grande-Rue, cour Lefebvre, 10. — Albert Marien, rue de l'Ermitage, 58. — Henri Fretin, rue de Lille, 231. — Eugène Doutreligne, rue Decrespin, 12, cour Debaisieux. — Blanche Beauvais, rue St-Antoine, cour Desfontaine. — Gustave Lepelve, rue de la Croix 100.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 novembre. — Emelie Desaunay, 1 an, aux 3 Ponts. — Léonie Renard, 8 mois, rue des 7 Ponts, cour Dupond, 1. — Dupire, présenté sans vie, rue de l'Ouest. Lucie Dernoncourt, 2 mois, rue de la Redoute, 25. — Louis Dorchies, 4 mois, rue de Soubise, 18. — Denis Deschamps, 15 ans, rue de la Perche, cour Briet, 14. — Jeanne Desaunois, 26 ans, Hôtel-Dieu. — Théophile Hasse, 5 mois, rue du Moulin, cour Boyaval, 2.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 novembre. Laure Six, rue de Mouslin Fagot.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 novembre. — Jean-Baptiste Warhem, 64 ans et 10 mois, Blanc-Seau.

Convois Funèbres à Obits

Les amis et connaissances de la famille DORNEZ-ROBBE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Hyacinthe-Collette DORNEZ, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1879, à l'âge de 14 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à trois heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 167.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 19 novembre

A[illegible] : Me GRÉVIN, avocat général.

Affaire — Vols qualifiés

J[illegible] Vandenhoute, né à Gockelberghe (Bel[illegible]), le 30 octobre 1848, vient purger [illegible] une condamnation qui l'a frappé par contumace en 1868. A cette époque l'accusé exerçait à Lille la profession de peintre en bâtiments. Il est accusé de vols qualifiés commis au moyen [illegible] fausse clef et dans une maison habitée.

Me Desespringale est chargé de la défense.

Vandenhoute est condamné à six ans de travaux forcés.

2e affaire

Assassinat coups et blessures volontaires

Adolphe Desmet, né à Gand (Belgique), le 14 avril 1846, cordonnier à Lille, répond à la double accusation d'assassinat et de coups et blessures volontaires.

La femme Desmet qui vivait séparée de son mari depuis plusieurs mois, avait noué des relations adulteres avec Alphonse Maas; dès le 8 septembre, elle annonçait à sa marraine que son mari l'avait menacée de mort. Le 19 septembre, Desmet apprenait le nouveau domicile de sa femme; il tenta en vain de faire [illegible] de la ramener à l'adultère, puisque [illegible] seul à la maison où elle se trouvait avec Maas.

C'est la femme Desmet qui vint lui ouvrir. Le mari se jeta sur elle et lui porta deux coups de tranchet à [illegible], au-dessus du sein gauche [illegible] jusqu'à ce qu'elle ait [illegible].

L'accusé a [illegible] Alphonse Maas, qui [illegible] sous le coup de la fureur, il l'atteignit au sein gauche avec son arme dangereuse, qui fit une plaie profonde de 5 millimètres et sans conséquences graves.

Quoique l'accusé se soit souvent répandu en menaces contre sa femme [illegible] avait profité de [illegible] hôpital par une grave